

L'arrêté du 06-08-2021 (JO du 08-08-2021) fixe les conditions d'admission en sections internationales.

**OBJECTIF**

Dispositif bilingue qui accueille dans une même section des élèves français et étrangers. Il permet :

- aux élèves français de pratiquer une langue étrangère de manière approfondie
- de faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français
- de favoriser la transmission des patrimoines culturels des pays concernés

L'enseignement spécifique dispensé dans les sections internationales prépare les élèves à présenter le Baccalauréat Français International (BFI).

**PUBLIC CONCERNE**

Les élèves de 3<sup>e</sup>.

Pour une demande d'entrée en 1<sup>re</sup> BFI, prendre contact avec l'établissement d'accueil.

**CONDITIONS D'ACCES**

- être issu d'une section internationale
- **ou** avoir effectué tout ou partie de la scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section sollicitée
- **ou** attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section demandée

Pour les élèves scolarisés à l'étranger :

- attester d'une connaissance suffisante en français et dans la langue de la section demandée

**LISTE DES SECTIONS INTERNATIONALES**

ETABLISSEMENT	VILLE	SECTION INTERNATIONALE
Lycée François 1 <sup>er</sup>	Fontainebleau (77)	Britannique / Allemande ( <b>sections payantes</b> )
Lycée François Couperin	Fontainebleau (77)	Portugaise
Lycée Évariste Galois	Noisy-le-Grand (93)	Britannique
Lycée International de l'Est Parisien (présence d'un internat)	Noisy-le-Grand (93)	Américaine / Arabe / Brésilienne / Chinoise Portugaise
Lycée Édouard Branly	Nogent-sur-Marne (94)	Britannique
Nouveau Lycée de Vincennes	Vincennes (94)	Britannique

**PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX**

**Constitution et transmission du dossier de candidature :** candidature unique pour les sections américaines et britanniques et candidature unique pour les sections arabes/brésiliennes/chinoises et portugaises

- Compléter le dossier en y **joignant obligatoirement** les documents demandés.
- Envoyer le dossier complet à l'établissement sollicité.



Les dossiers transmis hors délai ou incomplets ne seront pas examinés.

**À réception des résultats de la commission d'admission**

- Retourner le coupon-réponse dûment complété à l'établissement d'accueil, pour les élèves admis
- Confirmer leur choix dans le cadre du Service en Ligne Affectation pour les élèves déclarés admis ou inscrits en liste complémentaire.

**PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE**

**Communication et constitution des dossiers de candidature**

- Informer les représentants légaux sur la procédure d'admission spécifique en 2<sup>de</sup> section internationale.
- Compléter le dossier avec les avis du professeur principal et de langue vivante.
- Saisir **obligatoirement**, entre le **16 décembre et 31 janvier**, la candidature dans l'application **Cibel**, accessible via le portail Arena, avec report impératif du numéro généré sur le dossier.
- Remettre le dossier complet aux familles qui doivent assurer l'envoi à l'établissement d'accueil souhaité.

**Résultats de la commission d'admissibilité dans Cibel**

- Consulter les avis de la commission d'admissibilité.

Du 5 décembre au 3 février  
(cachet de la poste faisant foi)

Dès le 20 mai

Du 5 décembre au 31 janvier

À partir du 8 avril

À partir  
du 20 mai

### Résultats d'admission dans Cibél

- Consulter les décisions de la commission d'admission ;
- Télécharger le courrier-réponse pour envoi aux représentants légaux des élèves concernés.

À partir  
du 28 mai

### Vérification dans Affelnet-Lycée de la cohérence des vœux et des résultats d'admission

- Élèves admis : **formulation du vœu** (seule la saisie en rang 1 permet de sécuriser l'admission)
- Élèves inscrits en liste complémentaire : **formulation du vœu** suivi des vœux de 2<sup>de</sup> GT dans les lycées de secteur.
- Élèves non admis : vœux de 2<sup>de</sup> GT dans les lycées de secteur.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Dès  
réception  
des  
dossiers



### Saisie des dossiers dans Cibél

- Pour les candidatures hors académie, saisie **obligatoire** dans l'application.

A partir  
du 10  
février

- Télécharger le fichier « candidatures » via l'application Cibél ;
- Valider les candidats à partir des dossiers reçus.

Au plus  
tard le  
14 février

### Convocations pour le test d'admissibilité

- Envoyer les convocations pour les élèves dont le dossier a été validé.

Mercredi  
5 mars

### Test d'admissibilité : passage de l'épreuve écrite de langue de section

- 9 h 30 : section allemande, arabe, brésilienne, chinoise ou portugaise ;
- 14 h 30 : section américaine ou britannique.

Au plus  
tard le  
1<sup>er</sup> avril

**Transmission** à [ce.saio-prebac@ac-creteil.fr](mailto:ce.saio-prebac@ac-creteil.fr) (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus pour le test oral, en vue de la **commission académique d'admissibilité du 3 avril**.

Dès le  
8 avril

### Convocations pour le test d'admission

- Envoi des convocations pour les élèves concernés et des courriers de refus pour ceux non retenus.

Du 28  
avril  
au 7 mai

**Test d'admission** : passage de l'épreuve orale.

Au plus  
tard le  
12 mai

**Transmission** à [ce.saio-prebac@ac-creteil.fr](mailto:ce.saio-prebac@ac-creteil.fr) (copie aux IEN-IO) de la liste des candidats retenus suite au test oral, en vue de la **commission académique d'admission du 15 mai**.

## PROCEDURE AU NIVEAU DE LA DRAIO SITE CRETEIL

Jeudi  
3 avril

### Commission académique d'admissibilité

- Valider la liste des élèves admissibles au vu du résultat du test écrit et de l'examen du dossier, en fonction des critères :
  - **pédagogiques** : maîtrise des apprentissages fondamentaux, résultats dans les langues vivantes, motivation, capacité d'investissement dans le travail, avis pédagogiques de l'établissement d'origine ;
  - **géographiques** : répartition des élèves selon les départements et les établissements d'origine en fonction du nombre des candidatures ;
  - **sociaux** : respect mixité sociale, équilibre garçons-filles, élèves boursiers et/ou sollicitant une place en internat, fratries.

Jeudi  
15 mai

### Commission académique d'admission

- Valider la liste des élèves admis dans les sections internationales de l'académie.

À partir  
du 19 mai

**Envoi aux DSDEN des listes arrêtées à l'issue de la commission académique d'admission**

Au plus  
tard le  
13 juin  
(18h)

### Décisions dans Affelnet-Lycée

- **Saisie de la décision finale** via le module « travail en commission » (pris, refusé...) pour chaque élève formulant un vœu de 2<sup>de</sup> internationale.

## RESULTAT

La notification d'affectation est transmise aux représentants légaux par les établissements d'accueil à l'issue du résultat du tour principal d'Affelnet-Lycée.